



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>

DÉPOSÉ LE 31/01/2011

## **Vous la voulez comment la rentrée 2011 ? Saignante ? Non ? Alors tous et toutes en grève le jeudi 10 février 2011 !**

Ce sont 8 967 postes dans le primaire qui sont appelés à disparaître en septembre prochain, alors que plus de 8 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée.

Dans notre académie, 40 postes vont être supprimés. En Isère, malgré une augmentation de 719 élèves, seulement un poste nous est octroyé ! Après l'hémorragie des 2 dernières années, c'est la saignée !

Qui fera les frais de cette politique désastreuse ? Les IA ont pour consigne de ponctionner là où cela se verra le moins. Quant à assassiner l'École Publique, autant être discrets ! RASED, maternelles, remplacements, enseignants supplémentaires en éducation prioritaire, la chasse aux « gisements d'emplois » est ouverte.

En Isère, la scolarisation des 2 ans ne sera sans doute pas un « levier » efficace, les tout petits n'étant déjà plus que 519 à fréquenter nos écoles (dont 40 en REP), soit environ 3 % de cette classe d'âge.

Restent les RASED et les remplaçants (et dans les années à venir, les écoles « déclassées » de REP, qui fourniront un contingent non négligeable de postes), pour essayer les plâtres et contribuer à cet effort de récupération avec une quasi invisibilité !

Et, si ça ne suffit pas, on suggère déjà d'augmenter les effectifs par classe, de fermer des classes, de poursuivre les fusions ou de regrouper des écoles rurales. Le discours du Ministre sur l'élargissement de l'enseignement des langues vivantes aux enfants de 3 ans confine à l'absurde, alors qu'à ce jour la généralisation n'est pas achevée dans l'élémentaire et que près de 800 postes seront prélevés sur les intervenants en langues vivantes.

Le budget de l'Éducation nationale se réduit comme peau de chagrin. L'OCDE souligne d'ailleurs que l'investissement de la France dans le primaire est déjà de 15% inférieur à celui de la moyenne des pays membres de l'organisation. Touchés également les personnels les plus précaires (EVS, AVS), situation qui plonge les enfants et les écoles dans le plus grand désarroi.

Le moment n'est pas venu de se démobiliser. Le SNUipp s'est engagé dans une démarche unitaire pour construire la mobilisation la plus large. Aujourd'hui, c'est l'avenir de l'École de la réussite de tous qui est remis en question. Le SNUipp demande l'abandon des suppressions de postes dès la rentrée prochaine.

L'Éducation nationale a besoin d'un budget porteur d'un projet de transformation de l'école. La maternelle, l'éducation prioritaire et la formation professionnelle des enseignants sont des leviers essentiels pour une meilleure réussite des élèves. Dans cette situation d'urgence, l'école ne peut attendre !

N'attendons pas pour nous faire entendre ! Le CTPD prévu en février vient d'être reporté fin mars...soit après les élections cantonales !

Nos dirigeants auraient-ils peur de débattre de ces questions avec les citoyens ?

Auraient-ils peur qu'ils fassent le lien entre la réduction massive de l'emploi public et les fermetures de classes ? Ces dernières, beaucoup plus concrètes et visibles, ne sont pourtant qu'une déclinaison locale de choix politiques nationaux.

Catherine Blanc-Lanaute, Pascal André

## **Manifestation à 14h30 gare de Grenoble**

### Sommaire

Communiqué FSU.....	2
AG de grève.....	3
Modalité de déclaration ....	3
Se syndiquer .....	4

# Communiqué FSU



## Jeudi 10 février 2011 : grève dans l'Éducation pour une autre politique éducative !

La journée du 22 janvier a montré la détermination des personnels de l'éducation mais aussi des parents, des jeunes et des mouvements pédagogiques à ne pas accepter la dégradation du service public de l'éducation.

Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, en finir avec les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux. La FSU a mis en débat dès le mois de novembre « 20 propositions pour l'École » afin de contribuer à l'amélioration du système éducatif. Elle est prête à en discuter avec le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de l'Agriculture et avec tous les personnels, les parents, les jeunes et tous les citoyens à l'occasion de 500 débats qu'elle organise partout en France.

Mais le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. L'ampleur des suppressions de postes dans l'éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les

transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre

La FSU considère que pour imposer d'autres choix pour le service public et laïque d'éducation, la journée du 22 janvier doit trouver des prolongements. Elle estime que les enjeux nécessitent une réaction unitaire forte et regrette que pour l'instant ses partenaires syndicaux ne poursuivent pas avec elle l'action nécessaire. La FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février prochain pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E)CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leur professionnalité et notamment les personnels non titulaires.



## ■ Assemblées Générales de grève SNUipp-FSU

**Grenoble** : 10h à la Bourse du travail (arrêt de tram Grand Place)

**Beaurepaire** : 9h à la salle Oasis (derrière le crédit agricole)

**Roussillon** : 9h Foyer Henri Barbusse

**Vienne** : 9h Maison des syndicats, rue des Aqueducs

**Villefontaine** : 9h Maison de quartier de Servenoble



## ■ Déclaration d'intention de faire grève

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer moins de 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

**Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !**

Vous trouverez ci-dessous un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit **par messagerie, exclusivement par la messagerie I-Prof**, soit par courrier, soit par fax au n° 04-76-74-78-93 (gardez bien le récépissé) **au plus tard lundi 7 février à minuit**.

Gardez bien un double.

**Nom :**  
**Prénom :**  
**(Affectation)**

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

A Mme. l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du ..... à partir de ..... heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5).

Le .....

Signature



SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directeur de la publication : Anne Tvaillon - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal décembre 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.





# BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

*Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale : SNUipp Isère, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 2*

École d'affectation : ----- Commune : -----

Poste occupé : ----- à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps

Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Etudiants en master  ; Retraité

Echelon : .....

Montant de la cotisation en euros : ..... (voir tableau des cotisations)

paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)

prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2010-2011 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice < 540) : 95			PE 9ème et + (540 > indice < 660) : 105			PE h cl. (indice > 660) : 114				

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**Etudiants en master : 37**

**Assit. éducation : 37**

**autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère

Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque                      Guichet                      N° de compte

clé RIB

Date : ..... Signature : .....

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)